

Miliboo
(Anciennement AGL Import)
Exercice clos le 30 avril 2016

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Adn Mont-Blanc
4, rue du Bulloz - Parc des Glaisins
74940 Annecy-le-Vieux
S.A.S. au capital de € 131.500

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Chambéry

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie- Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Miliboo
(Anciennement AGL Import)
Exercice clos le 30 avril 2016

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 avril 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Miliboo, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les principes, règles et méthodes comptables relatifs à la reconnaissance du chiffre d'affaires sont décrits dans la note 2.3.10 « Chiffre d'affaires » de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus ainsi que les informations fournies en annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les stocks, dont le montant net figurant au bilan au 30 avril 2016 s'établit à K€ 3.551, sont évalués selon les modalités présentées dans la note 2.3.6 « Stocks » de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables suivies par votre société ainsi que les informations fournies en annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Annecy-le-Vieux et Paris-La Défense, le 27 juillet 2016

Les Commissaires aux Comptes

Adn Mont-Blanc



Philippe Sixdenier

ERNST & YOUNG Audit



Cédric Garcia

1 ETATS FINANCIERS AU 30 AVRIL 2016

1.1 COMPTE DE RESULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	30/04/2016 - 12 Mois -	30/04/2015 - 12 Mois -
Chiffre d'affaires	5.1	15 382	14 165
Production immobilisée	5.2	52	323
Autres produits d'exploitation	5.2	264	51
Produits d'exploitation		15 699	14 540
Achats de marchandises et matières premières		(5 738)	(8 044)
Variation de stocks de marchandises et matières premières		(1 636)	2 322
Autres Coûts Accessoires		(23)	(32)
Autres achats et charges externes	5.3	(8 128)	(7 355)
Impôts, taxes et versements assimilés		(89)	(67)
Salaires et traitements	5.4	(1 352)	(1 185)
Charges sociales	5.4	(464)	(407)
Dotations aux amortissements et provisions	5.6	(514)	(448)
Autres charges		(57)	(30)
Charges d'exploitation		(18 002)	(15 247)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 304)	(707)
Produits financiers		56	61
Charges financières		(121)	(141)
RESULTAT FINANCIER	5.7	(66)	(80)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		(2 370)	(788)
Produits exceptionnels		89	44
Charges exceptionnelles		(412)	(127)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5.8	(323)	(83)
Impôt sur les bénéfices	5.9	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		(2 693)	(871)
Nombre d'actions		4 827 193	29 594
Résultat de base par actions		(0,56)	(29,42)

1.2 BILAN

En milliers d'euros	Notes	30/04/2016			30/04/2015
		Brut	Amort. / Prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	5.10	1 412	1 121	291	446
Immobilisations corporelles	5.11	765	259	506	543
Immobilisations financières	5.12	616	15	601	663
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		2 793	1 394	1 398	1 652
Stocks	5.13	3 718	167	3 551	5 304
Clients et comptes rattachés	5.14	285	-	285	367
Autres créances	5.15	668	-	668	501
Disponibilités		6 189	-	6 189	430
Comptes de régularisation	5.15	81	-	81	81
TOTAL ACTIF CIRCULANT		10 940	167	10 773	6 683
Ecart de conversion actif	5.15	19	-	19	-
TOTAL ACTIF		13 752	1 561	12 190	8 334
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	5.16			483	296
Primes d'émission				10 962	6 013
Réserve légale				10	10
Autres réserves				175	175
Report à nouveau				(2 843)	(1 973)
Résultat exercice				(2 693)	(871)
TOTAL CAPITAUX PROPRES				6 093	3 651
Provisions pour risques et charges	5.17			64	101
Emprunts obligataires convertibles				5	-
Emprunts et dettes établissements de crédit	5.18			1 687	1 232
Emprunts et dettes financières divers	5.18			18	68
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.19			2 587	2 300
Dettes fiscales et sociales	5.20			1 162	670
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5.20			19	-
Autres dettes	5.20			482	298
Comptes de régularisation	5.20			32	-
TOTAL DETTES				6 057	4 671
Ecart de conversion passif	5.20			40	13
TOTAL PASSIF				12 190	8 334

1.3 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	30/04/2016 - 12 Mois -	30/04/2015 - 12 Mois -
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net		(2 693)	(871)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation :			
- Amortissements		305	245
- Provisions		(19)	243
- Plus-values de cession, nettes d'impôts		3	4
- Production immobilisée		(52)	(323)
Incidence de la variation des décalages de trésorerie sur opérations d'exploitation			
- Variations de stock		1 636	(2 322)
- Variation des créances d'exploitation		(2)	(308)
- Variation des dettes d'exploitation		1 040	1 631
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		217	(1 700)
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations		(61)	(461)
Cessions d'immobilisations		0	28
(Augmentations) / Reductions d'immobilisations financières		57	(587)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(4)	(1 020)
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentations de capital en numéraire (dont prime d'émission) (*)		5 136	300
Souscription d'emprunts bancaires (**)		3 100	476
Remboursements d'emprunts (**)		(2 640)	(268)
Variation des comptes courant		(50)	(86)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT		5 545	421
VARIATION DE TRESORERIE		5 759	(2 299)
Trésorerie d'ouverture		430	2 729
Trésorerie de clôture		6 189	430
<i>Dont Concours bancaires courants</i>		-	-

(*) : La variation de capital de 5.1 M€ correspond à une augmentation de capital suite à introduction sur le marché Alternext, complétée de la conversion d'OCA-2015.

(**) : Les souscriptions et remboursements d'emprunts comprennent les tirages et remboursements de l'année sur 2 crédits à court terme représentant un montant de 800 K€ au bilan.

1.4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
Situation au 30/04/2015		296	6 013	185	(1 973)	(871)	3 651
Affectation du résultat					(871)	871	-
Résultat de l'exercice						(2 693)	(2 693)
Augmentations de capital							
- Suite à conversion des OCA2015		65	684				750
- Suite à IPO		121	4 264				4 386
Autres variations							-
Situation au 30/04/2016		483	10 962	185	(2 843)	(2 693)	6 093

2 REFERENTIEL COMPTABLE DE LA SOCIETE

Les comptes de la Société ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement ANC n°14-03 du 5 juin 2014), relatifs au PCG, modifiés par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable et de l'Autorité des Normes Comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société ne remplissant pas les critères établis par le règlement CRC n°99-02, elle n'est pas dans l'obligation d'établir des comptes consolidés. Les comptes sociaux sont clôturés au 30 avril de chaque année.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Aucun changement de méthode comptable n'a eu lieu sur l'ensemble des exercices présentés.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables aux vues des circonstances notamment relatives à la crise économique et financière actuelle. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement. Il n'y a pas eu de changement d'estimations comptables au cours des exercices présentés.

3 PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

3.1.1 Généralités

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement à des logiciels produits par l'entreprise, en fonction des dépenses encourues sur les projets.

Les immobilisations incorporelles sont également constituées des marques et noms de domaine acquis, comptabilisées à leur coût d'acquisition, comprenant le prix d'achat et les frais accessoires.

Ces immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue, à savoir :

- pour les logiciels : 1 an à 3 ans
- pour les noms de domaine : 1 à 10 ans

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées au compte de résultat dans le poste « dotations aux amortissements et provisions »

A chaque clôture, l'entreprise s'assure qu'il n'existe pas d'indicateurs susceptibles de laisser penser qu'un actif a perdu de la valeur.

Toute différence positive entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable constitue le montant de la dépréciation au titre de l'exercice.

3.1.2 Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les frais de développement relatifs à des projets répondant aux critères d'activation sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis linéairement sur 3 ans à compter de leur date de début d'utilisation.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées au compte de résultat dans le poste « dotations aux amortissements et provisions »

A la clôture, les projets non terminés sont comptabilisés en Immobilisations incorporelles en cours.

3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production et amorties selon les durées moyennes suivantes :

Matériel	2 à 5 ans en linéaire
Agencements et installations	4 à 10 ans en linéaire
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10ans en linéaire
Matériel informatique	3 à 5 ans en linéaire ou dégressif

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées au compte de résultat dans le poste « dotations aux amortissements et provisions ».

3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition et sont, si nécessaire, dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'inventaire à la date de clôture.

Les immobilisations financières sont constituées de :

- Titres de Participation,
- Créances rattachées à des participations,
- Dépôts et cautionnements,
- Actions propres et espèces détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

3.4 DEPRECIATION DES ACTIFS

Lorsqu'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations corporelles, incorporelles ou financières est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage. Cette dernière est calculée par une approche multicritères, notamment en fonction des flux nets de trésorerie attendus de ces actifs.

3.5 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont constatées lorsque, à la date de clôture, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques de la société ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime de tiers concernés par le fait que la société assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée. Une information est alors fournie en annexe.

3.6 STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût de revient réel.

Les matières et marchandises ont été évaluées au prix d'achat converti au jour de la lettre de connaissance majoré des coûts de transports identifiés par conteneurs et majoré des coûts de contrôle qualité.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Le coût de la sous-activité et les intérêts sont exclus de la valeur des stocks. Le cas échéant, les stocks ont été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Les dépréciations concernent d'une part les articles en stock non conforme. Ces articles font l'objet d'une dépréciation évaluée pour correspondre à la perte de valeur liée à sa non-conformité. Au 30 avril 2016, cette perte de valeur a été estimée à 40% de la valeur brute des stocks non conformes.

Les dépréciations concernent d'autre part trois références non commercialisables car se rapprochant d'un design existant. En accord avec le designer Paulin, ces références vont être détruites, leurs valeurs nettes comptables sont nulles.

Enfin les dépréciations concernant les matières premières (rouleaux de tissus, mousse, housse) et pièces constitutives d'un article (accoudoirs par exemple) dont la valeur nette de réalisation est inférieure au prix d'achat.

3.7 CREANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont relatives principalement aux créances commerciales envers les places de marché. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les autres créances comprennent principalement les fonds bloqués suite au piratage de l'un des comptes bancaires de la Société ainsi que les créances fiscales comme par exemple la TVA ou le CICE.

3.8 OPERATIONS EN DEVISES ETRANGERES

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction.

En fin d'exercice, les créances et les dettes libellées en devises sont converties sur la base du taux de change de clôture pour les opérations non couvertes.

Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en écart de conversion, actif et passif.

3.9 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'évaluation des engagements de retraite est effectuée, par la méthode actuarielle préférentielle, telle que recommandée par le Conseil National de la Comptabilité- n° 2003-R 01.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultat mais sont mentionnés dans les engagements hors bilan de l'annexe aux comptes annuels. Le montant correspond à la valeur actualisée des engagements, diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Les critères qui ont été retenus par la société sont les suivants :

- Paramètres économiques :
 - Revalorisation annuelle des salaires de 2 %
 - Taux d'actualisation retenu de 1.33 % au 30/04/2016

- Taux de turn-over : 7 % pour les 20-29 ans ; 4 % pour les 30-39 ans ; 2 % pour les 40-49 ans ; et 1 % pour les 50-59 ans.
- Table de mortalité : TD0810.
- Paramètres sociaux :
 - Départ volontaire à 65 ans,
 - Taux de charges sociales moyen de 45 %.

3.10 CHIFFRE D'AFFAIRES

La reconnaissance du chiffre d'affaires a lieu lors du transfert des risques et de propriété, à savoir lors de la remise du bien au transporteur. Il est principalement constitué :

- des ventes de marchandises,
- de la refacturation de frais de transport et de ports sur vente, et
- de diverses refacturations.

3.11 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et les charges qui, par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes du groupe, sont comptabilisés en résultat exceptionnel

3.12 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice.

4 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

4.1 ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société MILIBOO est spécialisée dans le secteur de vente de mobilier en ligne. Son activité consiste en l'import-export de marchandises non réglementées, la vente et la distribution de biens non réglementés.

4.2 EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

4.2.1 INTRODUCTION EN BOURSE DE LA SOCIETE

L'année a été marquée par la réalisation de l'introduction en Bourse sur le marché Alternext d'Euronext à Paris.

La demande globale s'est élevée à 1 212 886 titres, dont 84% pour le placement global, principalement destiné aux investisseurs institutionnels, et 16% pour l'offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques. Le Conseil d'Administration du 14 décembre 2015 a fixé le prix d'introduction à 4.21 € par action, soit un nominal de 0.10 € et une prime de 4.11 € chacune.

Les ordres ont été servis à 100%, suite à l'émission de 1 212 886 actions nouvelles, souscrites intégralement en numéraire. La société a ainsi procédé à une levée de fonds de 5 106 K€.

Le premier jour de cotation est intervenu le 15 décembre 2015. La société a mis en place un contrat de liquidité de 100 000 euros dès l'ouverture des négociations (cf. point 1.5 du présent rapport financier).

A l'issue de l'opération, le capital de Miliboo est désormais composé de 4 827 193 actions.

L'augmentation de capital réalisée est destinée à fournir à Miliboo les moyens supplémentaires pour financer sa stratégie. Outre sa volonté d'amplifier la notoriété de sa marque et de poursuivre ses innovations technologiques (lancement d'une gamme de meubles connectés dès 2016), Miliboo entend accélérer son expansion géographique.

4.2.2 EMISSION ET CONVERSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS « OCA-2015 »

Le 2 juin 2015, la Société a procédé à une levée de fonds de 750 K€ sous forme d'obligations convertibles en actions souscrites par les actionnaires historiques. La souscription a été réalisée comme suit : 65% par Auriga Partners, 20% par Sigma Partners et 15% par Naxicap Gestion. Ces obligations ont été converties lors de l'introduction en Bourse de la Société, au cours d'introduction.

4.2.3 OBTENTION DU LABEL BPI « ENTREPRISE INNOVANTE »

Miliboo a reçu le 16 Novembre 2015 le label BPI « Entreprise Innovante ». L'obtention de ce label confirme pour une durée de 3 ans renouvelable la possibilité pour les Fonds Commun de Placement pour l'Innovation (FCPI) d'investir dans le capital de Miliboo, et pour les souscripteurs de profiter des avantages fiscaux correspondants. Il permet aussi à la Société de bénéficier de l'Article 26 de la Loi de Modernisation de l'Economie qui vise à favoriser l'accès des PME aux marchés publics de haute technologie, de R&D et d'études technologiques.

4.2.4 PIRATAGE DE L'UN DE SES COMPTES BANCAIRES

Au cours de l'été 2015 la Société a dû faire face à un piratage de l'un de ses comptes bancaires, un virement de 413 K€ a été initié à l'insu de la Société. Cependant, les sommes ont pu être bloquées par le FUI (Fonds Unique Interministériel) suite à leur transfert dans une banque en Lettonie. La Société espère ainsi pouvoir récupérer ces sommes dans un délai estimé alors à 12-24 mois, et a engagé une procédure dans ce sens. L'enquête a été confiée à Interpol et il est attendu que la justice lettone se prononce dans le courant de l'année fiscale 16-17 sur la restitution sans réserve des fonds ainsi bloqués. Ces fonds ont été comptabilisés au bilan dans le poste « Autres Créances ».

4.2.5 MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE

A partir du 15 décembre 2015, et pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 100 K€, conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision de l'AMF du 21 mars 2011 à la société TSAF – Tradition Securities and Futures.

Au 30 avril 2016, le nombre d'actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité est de 18 066 actions pour une valeur nette de 51 K€. Les pertes et profits sur la période se sont élevées à (8) K€. Le solde du contrat de liquidité s'élève à 35 K€.

Les acquisitions d'actions propres sont comptabilisées en immobilisations financières. Les pertes et profits liés sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

4.2.6 MOUVEMENTS DE CAPITAUX PROPRES

4.2.6.1 2 juin 2015 : Division de la valeur nominale des actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de diviser la valeur nominale des actions par 100 pour la fixer à 0,10 € et de multiplier corrélativement le nombre d'actions existantes par 100.

Cette division a été réalisée par voie d'échanges des 29 594 actions anciennes de 10 € chacune par 2 959 400 actions nouvelles de 0,10 € chacune attribuées aux actionnaires à raison de 100 actions nouvelles pour une action ancienne.

4.2.6.2 10 Décembre 2015 : Conversion des OCA-2015

Suite à la conversion des actions de préférences A et B, ainsi que des OCA2015, le capital social a été porté le 10 Décembre 2015 à 361.430,70 euros, divisé en 3.614.307 actions ordinaires de 0,10 euros de valeur nominale chacune entièrement libérées et de même catégorie.

4.2.6.3 14 Décembre 2015 : Augmentation de capital dans le cadre de l'IPO

Suite à l'émission de 1.212.886 actions d'une valeur nominale de 0.10 euros chacune, le capital social a été porté le 14 Décembre 2015 à 482.719,30 euros, divisé en 4.827.193 actions ordinaires de 0,10 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

4.2.7 LIQUIDATION DE LA SOCIETE AGL PRODUCTION

La Société AGL Production, filiale détenue à 100% a été liquidée suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Novembre 2015 approuvant les comptes définitifs de liquidation.

Miliboo a abandonné une créance envers AGL Production de pour un montant de 118.706,42 euros.

4.2.8 AUTRES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

4.2.8.1 *Départ de la Directrice Générale Déléguée*

Le 12 Octobre 2015 le Conseil d'Administration a été informé de et a accepté la décision de la Directrice Générale Déléguée de démissionner de ses fonctions. Elle conserve toutefois son mandat de membre du Conseil d'Administration.

4.2.8.2 *Changement de dénomination sociale*

Le 29 octobre 2015 la Société a opéré un changement de dénomination sociale en adoptant MILIBOO en lieu et place d'AGL Import.

4.2.8.3 *Ratification du transfert de siège social*

L'Assemblée Générale du 2 Juin 2015 a ratifié le transfert du siège et la modification corrélative des statuts en résultant. Le siège social est désormais établi au 17 rue Mira, Parc Altaïs, 74 650 Chavanod.

4.2.8.4 *Litiges*

Un litige prudhommal a opposé la Société avec une de ses anciennes salariées. Une transaction ferme et définitive a été négociée en octobre 2015 pour 10 K€.

Un litige oppose la Société avec le designer Paulin, a été finalisé. La société a été condamnée à verser 40 K€ d'indemnité et à procéder à la destruction de 3 références produites. L'intégralité de la sanction a été provisionnée dès les comptes semestriels clos au 31 octobre 2015.

Un litige prudhommal oppose la Société à une de ses anciennes employées. La Société a, par application du principe de prudence, provisionné l'intégralité de la doléance soit la somme de 10 K€.

4.2.8.5 *Modification de Covenant*

Deux contrats de crédit auprès de la BECM, respectivement de 80.000 euros signé en date du 19 Décembre 2014 et de 500.000 euros signé en date du 21 octobre 2013, prévoyaient que le prêteur avait la faculté, sans formalité ni mise en demeure préalable, de rendre immédiatement exigible les sommes dues au titre de ces contrats s'il y avait cessation de la détention directe ou indirecte à plus de 30.00% par Monsieur Guillaume Lachenal et Madame Aline Buscemi au capital social et des droits de vote de l'emprunteur.

Dans le cadre l'introduction en Bourse, et eu égard à la dilution dans le capital des parts des fondateurs, le prêteur a notifié à la Société le 13 Novembre 2015 la renonciation de façon anticipée à l'exigibilité immédiate et anticipée de ces contrats en ramenant le seuil de détention du capital social et des droits de vote à 15.00% suite à cette opération

4.3 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

4.3.1 CONSTITUTION D'UNE SOCIETE AUX ETATS-UNIS

La Société a procédé à la création et l'enregistrement d'une filiale détenue 100% par la Société, basée dans l'état de New-York, Etats-Unis d'Amérique. Un capital social d'un montant de 400 KUSD a été versé dans le courant du mois de juin 2016.

4.3.2 ATTRIBUTION D'INSTRUMENTS DE CAPITAL

Dans le cadre des autorisations votées par les actionnaires le 29 octobre 2015, le Conseil d'Administration a procédé au lancement d'un programme d'AGA et de BSPCE.

4.3.2.1 AGA

L'attribution des actions est définitive au terme d'une période d'acquisition, de un an pour 50% des actions attribuées, et de deux ans pour le solde.

Un délai de conservation de 2 ans à compter de la date d'acquisition.

L'acquisition cesse en cas de rupture de contrat de travail, sauf décès, invalidité ou départ en retraite du bénéficiaire.

Le Conseil d'Administration a fixé à 67 666 le nombre d'actions à attribuer dans le cadre de ce programme. Ces 67 666 actions non encore acquises sont susceptibles d'être émises.

4.3.2.2 BSPCE

Le Conseil d'Administration a décidé l'attribution de 289 631 BSPCE. Chaque BSPCE donnera le droit de souscrire à une action ordinaire de la Société moyennant un prix de souscription égal à la moyenne des cours de clôture des vingt dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des BSPCE, le 17 juin 2016, soit 3 euros par action.

Les BSPCE pourront être exercés du 18 juin 2016 au 17 juin 2021 inclus. A compter du 18 juin 2021, les BSPCE deviendront caducs.

L'exercice des BSPCE est soumis à l'existence, à la date d'exercice du bon, d'un mandat social au sein de la Société et/ou d'un contrat de travail liant le Bénéficiaire à la Société, hors décès du bénéficiaire.

5 NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

5.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2016 - 12 Mois -	30/04/2015 - 12 Mois -
Ventes de marchandises	13 680	12 501
Eco-Mobilier	89	76
Ports sur ventes refacturés	1 563	1 526
Refacturations diverses	51	62
Chiffre d'affaires	15 382	14 165
<i>dont ventilation des ventes de marchandises :</i>	30/04/2016 - 12 Mois -	30/04/2015 - 12 Mois -
France	11 675	10 664
Union économique européenne	1 826	1 717
Export	179	119
Ventes de marchandises	13 680	12 501

La France reste le principal marché de Miliboo, représentant plus de 85% des marchandises vendues dans le courant de l'exercice. Sa croissance de chiffre d'affaires est principalement imputable à l'activité de la boutique, à un effet année pleine et à la croissance de ventes à période comparable.

5.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2016 - 12 Mois -	30/04/2015 - 12 Mois -
Production Immobilisée	52	323
Reprise amortissements et provisions d'exploitation	180	20
Transferts de charge d'exploitation	28	18
Autres produits	56	14
Autres produits d'exploitation	316	374

Le repli de la production immobilisée provient du nombre moindre de développements nouveaux permettant d'étoffer l'ERP par rapport à l'an passé. L'année passée, bon nombre de développements informatiques entrepris concernaient la boutique connectée de Paris.

5.3 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2016 - 12 Mois -	30/04/2015 - 12 Mois -
Publicité, relations publiques, marketing	(2 622)	(2 576)
Transports de biens	(1 878)	(1 880)
Frais de stockage et divers	(899)	(859)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(872)	(606)
Sous-traitance générale	(767)	(587)
Locations et crédit bail	(518)	(304)
Divers	(275)	(248)
Services bancaires	(162)	(160)
Déplacements	(134)	(135)
Autres achats et charges externes	(8 128)	(7 355)

L'augmentation de 773 K€ constatée au cours de cet exercice, à comparer à l'exercice précédent, provient principalement de l'effet année pleine de la location du siège à Chavanod ainsi que de la boutique à Paris, d'honoraires nouveaux consécutifs au statut de société nouvellement cotée (auditeurs, listing sponsor, communication financière, analyste,...), ainsi que des coûts d'activité logistique.

5.4 CHARGES DE PERSONNEL

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2016 - 12 Mois -	30/04/2015 - 12 Mois -
Salaires et traitements	(1 352)	(1 185)
Charges sociales	(464)	(407)
Charges de personnel	(1 816)	(1 592)

L'augmentation de 224 K€ de charge de personnel est principalement imputable à l'effet année pleine des embauches effectuées dans le courant de l'exercice passé, ainsi que de versements d'indemnités légales suite à rupture de contrat dans le courant de cette année (57 K€).

5.5 CREDIT IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI (CICE)

La troisième loi de finances rectificative pour 2012 a instauré un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) au bénéfice des entreprises imposées à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu. Ce crédit d'impôt de 4% est assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 SMIC versées à compter du 1er janvier 2013. Son taux est porté à 6% à compter du 1er janvier 2014. Il peut être imputé sur l'impôt dû ou à défaut est remboursable.

La société a reconnu ce crédit d'impôt en réduction des charges de personnel au compte de résultat. L'actif correspondant est présenté au bilan dans les autres créances.

Le CICE est utilisé au financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, et de reconstitution du fonds de roulement.

Le montant du CICE comptabilisé dans les charges de personnel est de 55 K€ au 30 avril 2016 contre 49 K€ au 30 avril 2015.

5.6 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2016 - 12 Mois -	30/04/2015 - 12 Mois -
Dotations aux amortissements	(305)	(245)
Dotations aux provisions	(209)	(203)
Dotations aux amortissements et provisions	(514)	(448)
<i>dont ventilation des dotations aux amortissements</i>	30/04/2016 - 12 Mois -	30/04/2015 - 12 Mois -
Sur immobilisations incorporelles	(207)	(169)
Sur immobilisations corporelles	(98)	(76)
Dotation aux amortissements	(305)	(245)

L'augmentation des dotations aux amortissements est relative à l'activation dans le courant de cette année fiscale de production immobilisée mise en service ainsi que les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'année.

Les dotations aux provisions sont impactées d'une dépréciation de stocks (une dotation de 162 K€ et une reprise de 45 K€) de matières premières et autres produits, sous formes de modules ou de produits complets, soit parce que leur destruction est exigée dans le cadre du litige dit Paulin, soit parce que leur débouché commercial n'est pas assuré.

5.7 RESULTAT FINANCIER

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2016 - 12 Mois -	30/04/2015 - 12 Mois -
Intérêts des comptes courants	-	11
Escomptes obtenus	0	-
Gains de change	53	29
Autres produits financiers	0	18
Reprise sur provisions financières	3	2
Produits financiers	56	61
Intérêts des emprunts et des dettes	(54)	(32)
Intérêts des comptes courants	-	-
Pertes de change	(63)	(106)
Dotations aux provisions financières	(5)	(3)
Charges financières	(121)	(141)
Résultat financier	(66)	(80)

5.8 RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2016 - 12 Mois -	30/04/2015 - 12 Mois -
Produits de cession d'éléments d'actifs	0	28
Autres produits exceptionnels	8	6
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	21	10
Reprises de provisions exceptionnelles	60	-
Produits exceptionnels	89	44
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(86)	(1)
VNC d'éléments d'actifs cédés	(3)	(32)
Autres charges exceptionnelles	(314)	(34)
Dotations aux provisions exceptionnelles	(9)	(60)
Charges exceptionnelles	(412)	(127)
Résultat exceptionnel	(323)	(83)

Le résultat exceptionnel a été impacté principalement de deux charges constituées par un abandon de compte courant consenti par Miliboo à AGL Production dans le cadre de la liquidation de cette dernière, ainsi que d'une indemnité de non-concurrence à verser lors des futurs exercices à l'une de ses anciennes salariées.

5.9 IMPOT SUR LE RESULTAT

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Résultat net
30/04/2016			
Résultat avant impôts	(2 370)	(323)	(2 693)
Impôts	-	-	-
Résultat après impôt	(2 370)	(323)	(2 693)
30/04/2015			
Résultat avant impôts	(788)	(83)	(871)
Impôts	-	-	-
Résultat après impôt	(788)	(83)	(871)

Au 30 avril 2016, la société ayant un résultat fiscal déficitaire, elle n'est pas redevable de l'impôt sur les sociétés.

Nature des différences temporaires de l'exercice

a. Accroissement :

- Contribution Sociale de Solidarité : 6 K€
- Ecart de conversion actif : 19 K€

Accroissement de la dette future d'impôt : 8 K€

b. Allègement :

- Ecart de conversion passif : 40 K€

Allègement de la dette future d'impôt : 13 K€

Le montant des déficits fiscaux reportables au 30/04/2016 s'élève à 6 305 K€.

5.10 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2015 - 12 Mois -	Acquisitions Dotations	Activation d'Immo en cours	Cessions Reprises	30/04/2016 - 12 Mois -
Valeurs brutes	1 359	52	-	-	1 412
Concessions et droits	9				9
Logiciels	1 244	38	90		1 372
Autres immo.incorp.	16				16
Immo.incorp. Encours	90	14	(90)		14
Amortissements	914	207	-	-	1 121
Concessions et droits	1	0			1
Logiciels	897	207			1 103
Autres immo.incorp.	16	0			16
Valeurs nettes	446	(154)	-	-	291

Les dépenses du département développement informatique, activées dès le premier semestre de cet exercice, correspondent à l'enrichissement de l'ERP interne de nouvelles fonctionnalités et la création d'applicatifs non existant jusqu'alors. Par exemple : convertir le site internet en mode « responsive », c'est-à-dire adaptable au support utilisé (tablette, téléphone), l'application liée à l'utilisation des Google Cardboards dans le cadre de l'expérience client, ainsi que divers modules de gestion et management de l'information back-office sont des exemples de développement activés.

5.11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2015 - 12 Mois -	Acquisitions Dotations	Activation d'Immo en cours	Cessions Reprises	30/04/2016 - 12 Mois -
Valeurs brutes	704	61	-	(1)	765
Matériel et outillage	112	1		(1)	113
Installations et agencements	392	11			403
Matériel de transport	19				19
Matériel de bureau et informatique	180	30			210
Avances sur Immobilisations	-	20			20
Amortissements	161	98	-	(1)	259
Matériel et outillage	60	18		(1)	77
Install.agcts.divers	32	40			72
Matériel de transport	16	1			17
Mat.bureau et info	55	38			93
Valeurs nettes	543	(37)	-	-	506

Les acquisitions sont principalement relatives à des acquisitions d'équipement informatique ainsi que des travaux d'agencements divers.

5.12 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2015 - 12 Mois -	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	30/04/2016 - 12 Mois -
Valeurs brutes	676	100	(159)	616
Autres participations	618		(149)	469
<i>dont créances rattachées à des participations</i>	541		(147)	395
Autres titres immob.	-			-
Prêts et autres immob.	58		(2)	55
Contrat de liquidité	-	100	(8)	92
Provisions	13	5	(3)	15
Valeurs nettes	663	95	(157)	601

L'unique acquisition d'immobilisation financière concerne la mise en place du plan de liquidité dans le courant de l'exercice. En effet, à partir du 15 décembre 2015, et pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 100 K€, conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision de l'AMF du 21 mars 2011 à la société TSAF – Tradition Securities and Futures.

Au 30 avril 2016, le nombre d'actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité est de 18 066 actions pour une valeur brute de 56 K€, dépréciée pour 5 K€. Les pertes et profits sur la période se sont élevées à (8) K€. Le montant en trésorerie du contrat de liquidité s'élève à 35 K€.

Les acquisitions d'actions propres sont comptabilisées en immobilisations financières. Les pertes et profits liés sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

Les autres participations au 30 avril 2016 sont principalement constituées d'une créance rattachée à la participation détenue dans la filiale SCI AGL IMMOBILIER pour un montant de 395 K€.

5.13 STOCKS ET EN-COURS

<i>En milliers d'euros</i>	Montant brut	Dépréciation	30/04/2016 - 12 Mois -
Stock de matières premières	58	(5)	54
Stock de marchandises	3 660	(162)	3 498
Valeurs nettes	3 718	(167)	3 551

<i>En milliers d'euros</i>	Montant brut	Dépréciation	30/04/2015 - 12 Mois -
Stock de matières premières	86	-	86
Stock de marchandises	5 268	(50)	5 218
Valeurs nettes	5 354	(50)	5 304

Une dépréciation de stocks de matières premières et autres produits, sous formes de modules ou de produits complets, a été comptabilisée. Soit parce que leur destruction est exigée dans le cadre du litige dit Paulin, soit parce que leur débouché commercial n'est pas assuré.

5.14 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

<i>En milliers d'euros</i>	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2016 - 12 Mois -
Valeurs brutes	285			285
Provison pour dépréciation	-			-
Valeurs nettes	285	-	-	285
<i>En milliers d'euros</i>	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2015 - 12 Mois -
Valeurs brutes	367			367
Provison pour dépréciation	-			-
Valeurs nettes	367	-	-	367

Les créances sont constituées majoritairement de créances envers nos clients partenaires. Ces clients partenaires sont des places de marchés virtuelles par le biais desquelles une partie de notre activité est générée.

5.15 AUTRES CREANCES, COMPTES DE REGULARISATION A L'ACTIF ET ECART DE CONVERSION ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2016 - 12 Mois -
Valeurs brutes	278	489	-	767
Créances sociales et fiscales	70			70
Compte Sequestre Fond Unique Interministériel		413		413
Débiteurs divers	108			108
Crédit impôt compétitivité		77		77
Charges constatées d'avance	81			81
Ecart de conversion actif	19			19
Provisions	-	-	-	-
Valeurs nettes	278	489	-	767
<i>En milliers d'euros</i>	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2015 - 12 Mois -
Valeurs brutes	683	-	-	683
Créances sociales et fiscales	167			167
Compte Sequestre Fond Unique Interministériel	-	-		-
Débiteurs divers	392			392
Crédit impôt compétitivité	44			44
Charges constatées d'avance	81			81
Ecart de conversion actif	-			-
Provisions	(102)	-	-	(102)
Valeurs nettes	581	-	-	581

La société a été victime d'un piratage de son système informatique durant le mois d'août 2015. 412 500 euros de trésorerie sont bloqués par le Fond Unique Interministériel concomitamment à une action judiciaire engagée par la Société.

Le poste Débiteurs Divers est principalement constitué de fournisseurs débiteurs.

5.16 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

<i>Composition du capital social</i>	Au début	Effet de la division de la valeur nominale des actions	Créées	Remboursées	En fin
30/04/2016					
Actions Ordinaires	29 594	2 929 806	1 867 793		4 827 193
Valeur Nominale	10,00	0,10	0,10		0,10

Le capital social a connu sur la période les mouvements suivants :

5.16.1 2 juin 2015 : Division de la valeur nominale des actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de diviser la valeur nominale des actions par 100 pour la fixer à 0,10 € et de multiplier corrélativement le nombre d'actions existantes par 100.

Cette division a été réalisée par voie d'échanges des 29 594 actions anciennes de 10 € chacune par 2 959 400 actions nouvelles de 0,10 € chacune attribuées aux actionnaires à raison de 100 actions nouvelles pour une action ancienne.

5.16.2 10 Décembre 2015 : Conversion des OCA-2015

Suite à la conversion des actions de préférences A et B, ainsi que des OCA2015, le capital social a été porté le 10 Décembre 2015 à 361.430,70 euros, divisé en 3.614.307 actions ordinaires de 0,10 euros de valeur nominale chacune entièrement libérées et de même catégorie.

5.16.3 14 Décembre 2015 : Augmentation de capital dans le cadre de l'IPO

Suite à l'émission de 1.212.886 actions d'une valeur nominale de 0.10 euros chacune, le capital social a été porté le 14 Décembre 2015 à 482.719,30 euros, divisé en 4.827.193 actions ordinaires de 0,10 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

5.17 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2015 - 12 Mois -	Dotations	Reprises	30/04/2016 - 12 Mois -
Provisions pour pertes de change	-			-
Provisions pour litiges	35	28	(35)	28
Provision garantie clients	10	16		26
Provision pour impôts	25		(25)	-
Autres provisions pour risques	-			-
Autres provisions pour charges	31		(21)	10
Provisions pour risques et charges	101	44	(81)	64

Les provisions sont essentiellement constituées de :

- Provision pour le litiges opposant la Société à l'une de ses anciennes employées ainsi qu'au propriétaire d'un de ses anciens locaux pour un total de 28 K€.
- Provision pour points de fidélité et bons de réduction pour 10 K€
- Provision pour garantie donnée aux clients pour un montant de 26 K€

Les reprises de provision constatées au cours de l'exercice ont été intégralement utilisées soit un montant de 81 K€.

Un litige oppose la Société avec le designer Paulin, a été finalisé. La société a été condamnée à verser 40 K€ d'indemnité et à procéder à la destruction de 3 références produites. L'intégralité de la sanction a été provisionnée dès les comptes semestriels clos au 31 octobre 2015.

5.18 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

<i>En milliers d'euros</i>	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2016 - 12 Mois -
Emprunts auprès des établissements de crédit (1)	1 145	542	-	1 687
Dettes financières diverses (2)	18	-	-	18
Concours bancaires courants	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières	1 164	542	-	1 705

<i>En milliers d'euros</i>	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2015 - 12 Mois -
Emprunts auprès des établissements de crédit (1)	347	886	-	1 232
Dettes financières diverses (2)	68	-	-	68
Concours bancaires courants	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières	415	886	-	1 301

(1) Les emprunts auprès des établissements de crédit sont composés de :

a. Un emprunt à taux zéro auprès d'OSEO, les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Montant : 126 000€,
- Versement : les fonds ont été mis à disposition en totalité en un seul versement le 16/02/2012.
- Taux annuel : 0%,
- Calendrier : la durée de l'emprunt comprend une période de différé d'amortissement suivie d'une période d'amortissement linéaire, avec une première échéance, terme échu payable le 31/03/2014.
- Amortissement :
 - linéaire en 12 remboursements trimestriels de 10 500 €,
 - d'un montant égal, à terme échu, payable les fins des mois de Mars, Juin, Septembre et Décembre de chaque année ; le premier le 31 mars 2014 et le dernier le 31 décembre 2016.

A la clôture de l'exercice, le montant de cet emprunt figure pour 32 K€. L'intégralité des dettes a été souscrite en euros.

b. Un emprunt auprès de la Banque Européenne du Crédit Mutuel. Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Montant : 500 000€,
- Objet : développement des stocks de marchandises de l'enseigne MILIBOO
- Versement des fonds le 05/11/2013
- Durée : 5 ans,
- Remboursement : en 60 versements mensuels, le premier le 05 novembre 2013, le dernier le 05 octobre 2018,
- Taux annuel : 4,00 %

A la clôture de l'exercice, le montant de cet emprunt figure pour 263 K€. L'intégralité des dettes a été souscrite en euros.

c. Un emprunt auprès de la Banque Palatine. Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Montant : 500 000€,
- Objet : Besoin en trésorerie pour le financement des stocks
- Versement des fonds le 10/10/2013
- Durée : 5 ans,
- Remboursement : en 60 versements mensuels, le premier le 10 novembre 2013, le dernier le 10 octobre 2018,
- Taux annuel : 3 %

A la clôture de l'exercice, le montant de cet emprunt figure pour 259 K€. L'intégralité des dettes a été souscrite en euros.

d. Un emprunt auprès de la Banque Palatine. Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Montant : 286 542.11€,
- Objet : Financement de travaux d'aménagement pour la boutique de Paris
- Versement des fonds le 19/11/2014
- Durée : 5 ans,
- Remboursement : en 60 versements mensuels, le premier le 19 décembre 2014, le dernier le 19 novembre 2019,
- Taux annuel : 2.05 %

A la clôture de l'exercice, le montant de cet emprunt figure pour 208 K€. L'intégralité des dettes a été souscrite en euros.

e. Un emprunt auprès de la Banque Européenne du Crédit Mutuel. Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Montant : 80 000€,
- Objet : apport en compte courant d'associés de la SCI AGL IMMOBILIER pour le financement partiel des travaux de construction du siège social du Groupe AGL
- Versement des fonds le 05/12/2014
- Durée : 5 ans,
- Remboursement : en 60 versements mensuels, le premier le 05 janvier 2015, le dernier le 05 décembre 2019,
- Taux annuel : 1.80 %

A la clôture de l'exercice, le montant de cet emprunt figure pour 59 K€. L'intégralité des dettes a été souscrite en euros.

f. Un emprunt auprès de la Banque Palatine. Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Montant : 109 000€,
- Objet : Financement du matériel informatique et high tech de la boutique parisienne
- Versement des fonds le 22/01/2015
- Durée : 3 ans,
- Remboursement : en 36 versements mensuels, le premier le 22 février 2015, le dernier le 22 janvier 2018,
- Taux annuel : 1.85 %

A la clôture de l'exercice, le montant de cet emprunt figure pour 64 K€. L'intégralité des dettes a été souscrite en euros.

g. Un emprunt auprès de la Banque Européenne du Crédit Mutuel. Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Montant : 500 000€,
- Objet : Financement du stock
- Versement des fonds : à partir du 02/06/2015, par le biais de billets à ordre, à échéance maximale de 3 mois.
- Durée : 1 an,
- Remboursement : A échéance,
- Taux annuel : 1.654 %

A la clôture de l'exercice, le montant de cet emprunt figure pour 500 K€. L'intégralité des dettes a été souscrite en euros.

h. Un emprunt auprès de la Banque Nationale de Paris - Paribas. Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Montant : 500 000€, réduit à 300 000 € au 01/01/2016
- Objet : Financement du BFR
- Versement des fonds : à partir du 2 novembre 2015, par le biais de billets à ordre, à échéance maximale de 3 mois.
- Durée : 1 an,
- Remboursement : au 01/08/2016,
- Taux annuel : 1.80 %

A la clôture de l'exercice, le montant de cet emprunt figure pour 300 K€. L'intégralité des dettes a été souscrite en euros.

(2) Les dettes financières diverses sont composées au 30 avril 2016 du

- a. Compte courant AGL Hangzhou = 17 K€
- b. Compte courant Guillaume Lachenal : 1 K€

5.19 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

<i>En milliers d'euros</i>	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2016 - 12 Mois -
Fournisseurs et comptes rattachés	2 587	-	-	2 587
Valeurs nettes	2 587	-	-	2 587

<i>En milliers d'euros</i>	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2015 - 12 Mois -
Fournisseurs et comptes rattachés	2 300	-	-	2 300
Valeurs nettes	2 300	-	-	2 300

5.20 AUTRES DETTES, COMPTES DE REGULARISATION AU PASSIF DU BILAN ET ECARTS DE CONVERSION PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2016 - 12 Mois -
Personnel et comptes rattachés	270	-	-	270
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	145	-	-	145
Etat	747	-	-	747
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	19	-	-	19
Clients avances et avoirs à établir	442	-	-	442
Créditeurs divers	41	-	-	41
Produits constatés d'avance	32	-	-	32
Ecarts de conversion passif	40	-	-	40
Valeurs nettes	1 735	-	-	1 735

<i>En milliers d'euros</i>	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2015 - 12 Mois -
Personnel et comptes rattachés	151	-	-	151
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	87	-	-	87
Etat	432	-	-	432
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Clients avances et avoirs à établir	298	-	-	298
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Ecarts de conversion passif	12	-	-	12
Valeurs nettes	981	-	-	981

Le poste « Personnel et comptes rattachés » comprend une provision indemnité de non-concurrence envers l'une de ses anciennes employées.

Le poste « Clients avances et avoirs à établir » correspond aux clients créditeurs, eu égard au fait que le paiement intervient avant facturation et livraison.

Le poste « Produits constatés d'avance » correspond à l'ensemble de la facturation faite à fin avril 2016 mais qui n'avait pas été dispatchée dans le réseau de transport et était toujours présente physiquement dans les entrepôts de la Société.

5.21 PRODUITS A RECEVOIR

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2016 - 12 Mois -	30/04/2015 - 12 Mois -
Créances rattachées à des participations	-	-
Autres immobilisations financières	-	-
Créances clients et comptes rattachés	33	90
Autres créances	55	58
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	-	-
Total produits à recevoir	88	148

Le poste « Autres créances » comprend un Crédit Impôt Compétitivité Emploi pour un montant de 18 K€ au 30 avril 2016.

5.22 CHARGES A PAYER

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2016 - 12 Mois -	30/04/2015 - 12 Mois -
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7	2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	249	268
Dettes fiscales et sociales	336	138
Autre dettes	40	7
Total charges à payer	632	415

5.23 ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.23.1 Immobilisations financées en Crédit-Bail

Les immobilisations financées par crédit-bail sont comptabilisées en charge en respect du Plan Comptable Générale français.

Sont mentionnées dans l'annexe comptable aux comptes annuels, les engagements hors bilan :

- la valeur des biens en crédit-bail au moment de la signature du contrat,
- le montant des redevances (loyers) afférentes à l'exercice,
- le montant cumulé des redevances (loyers) des exercices précédents,
- l'évaluation, à la date de clôture du bilan :
 - des redevances restant à payer,
 - Et le prix d'achat résiduel des biens en crédit-bail

En milliers d'euros	Valeur d'origine	Redevances payées		Redevances restant à payer			Total	Valeur de rachat	Amort. (*)
		Exercice	Cumulées	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans			
Matériel et outillage									
Conveau Routeur + Plateau Découpe	28	8	15	8	8		16	0	6
Scie circulaire + Ensemble Levage + Scanner PDA Laser	32	9	18	9	10		19	0	6
Système de climatisation réversible	54	14	16	14	41		55	1	11
Matériel de transport									
Fourgon Mercedes Benz	17	5	6	5	7		12	0	3
Véhicule société	86	5	5	18	69		88	1	3
Totaux	217	41	60	54	136	-	190	2	29

(*) : Charge d'amortissement de l'exercice qui aurait impacté le compte de résultat si le bien avait été acquis au lieu d'être financé par un crédit-bail. Il a été considéré un amortissement linéaire de 5 ans pour chacune des immobilisations financées en crédit-bail.

5.23.2 Engagements en matière de location immobilière

Le tableau ci-dessous récapitule les engagements donnés en matière de location immobilière :

En milliers d'euros	Loyers payés		Loyers restant à payer			Total
	Exercice 2015	Cumulés	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
Matériel et outillage						
Siège Social	223	250	221	1 107	1 078	2 407
Boutique	163	249	160	800	391	1 351
Appartement Paris	9	9	8			8
Parking	2	3	1			1
Totaux	397	512	390	1 907	1 469	3 766

5.23.2.1 Siège Social

Bail commercial entre la SCI AGL IMMOBILIER et MILIBOO

Bâtiment à usage industriel, commercial et bureaux

17 rue Mira – 74650 CHAVANOD

Durée : Du 16 mars 2015 au 15 mars 2027 (12 ans)

Montant du loyer annuel : 221 400 € hors taxes et hors charges

Indexation : Réévaluation au 01/01 de chaque année et pour la première fois le 01/04/2016. Indice de base : 4 T 2014 (108.47)

5.23.2.2 Boutique Paris

Bail commercial entre la SCI GENERALI REAUMUR et MILIBOO

Bâtiment à usage commercial

100 rue Réaumur – 75002 PARIS

Durée : Du 01 juin 2014 au 31 mai 2024 (10 ans)

Montant du loyer annuel : 160 000 € hors taxes et hors charges

Dépôt de garantie : 40 372,21 € (3 mois de loyers en plus d'un complément de 372,21 appelé en Février 2015)

Indexation : Réévaluation au 01/06 de chaque année et pour la première fois le 01/06/2015. Indice de base ICC: 3 T 2013 (1612)

5.23.2.3 Appartement Paris

Bail de locaux meublés entre M Bernard Jomard – SARL Goldman Groupe – et MILIBOO

Appartement meublé

21 rue du Pont aux Choux 75 003 PARIS

Durée : Du 01/10/2015 AU 01/10/2016 (1 an renouvelable par tacite reconduction)

Montant du loyer annuel: 15 000 €

Dépôt de garantie : 1 350 €

Indexation : Réévaluation au 01/10 de chaque année et pour la première fois le 01/10/2016. Indice de référence des loyers: 2 T 2015 (125.15)

5.23.2.4 Garage Paris

Bail entre la SCI GENERALI REAUMUR et MILIBOO

2 emplacements à usage de stationnement pour véhicules

100 rue Réaumur – 75002 PARIS

Durée : Du 03/09/2014 AU 02/09/2015 (1 an renouvelable par tacite reconduction), reconduit pour 1 an

Montant du loyer annuel: 2 000 € hors taxes

Dépôt de garantie : 300 €

5.23.3 Engagements Crédit Documentaire

<i>En milliers d'USD</i>	Échéance	30/04/2016 - 12 Mois -
Engagements hors bilan Banque Européenne Crédit Mutuel		553
Credoc import à vue	06/05/2016	10
Credoc import à vue	20/06/2016	14
Credoc import à vue	29/05/2016	14
Credoc import à vue	11/05/2016	1
Credoc import à terme	14/07/2016	29
Credoc import à vue	21/06/2016	8
Credoc import à terme	09/05/2016	29
Credoc import à terme	09/05/2016	13
Credoc import à terme	09/05/2016	63
Credoc import à terme	05/05/2016	3
Credoc import à terme	06/05/2016	60
Credoc import à terme	06/05/2016	3
Credoc import à vue	12/07/2016	12
Credoc import à terme	07/07/2016	24
Credoc import à vue	12/07/2016	16
Credoc import à vue	27/05/2016	1
Credoc import à terme	06/07/2016	41
Credoc import à vue	01/05/2016	36
Credoc import à vue	12/06/2016	17
Credoc import à vue	01/07/2016	34
Credoc import à vue	21/07/2016	30
Credoc import à vue	06/07/2016	35
Credoc import à vue	20/06/2016	11
Credoc import à terme	11/05/2016	35
Credoc import à vue	11/07/2016	16
Engagements hors bilan Banque Palatine		249
Credoc import à vue	02/05/2016	30
Credoc import à vue	20/05/2016	39
Credoc import à vue	06/06/2016	69
Credoc import à vue	16/06/2016	12
Credoc import à vue	10/06/2016	19
Crédoc import à terme	29/07/2016	80
TOTAL CREDOC EN USD		802

<i>En milliers d'EUR</i>	Échéance	30/04/2016 - 12 Mois -
Engagements hors bilan BNP		296
Credoc import	Post 30/04/2016	296
TOTAL CREDOC EN EUR		296

5.23.4 Engagements de retraite

La provision pour départ en retraite n'est pas comptabilisée dans le compte de résultat. Le montant de l'engagement hors bilan s'élève au 30 avril 2016 à 113 K€, charges sociales incluses.

5.23.5 Covenant Bancaires

Certains emprunts sont assortis de clauses par lesquelles la société s'engage à respecter certains ratios appelés «covenants ». En cas de non- conformité de ces ratios, la dette devient immédiatement exigible.

Il n'y a pas eu de renégociation entre la date de clôture et l'arrêté des comptes

a. Covenants Banque Palatine emprunt 500 K€ du 10/11/2013 :

- Engagement à ce que la Situation Nette de l'Emprunteur soit à un niveau au moins égal à 90% de celui existant au 30/04/2013. Par situation nette, il faut entendre le total des Capitaux Propres après déduction des intérêts minoritaires, et après affectation des résultats. **Ce ratio est respecté.**
- Engagement à un maintien du rapport fonds propres et quasi fonds propres sur l'endettement total à moyen et long terme à un niveau supérieur ou égal à 1. **Ce ratio est respecté.**
- Engagement à un maintien du rapport Endettement ajusté sur situation nette inférieur ou égal à 2. **Ce ratio est respecté.**

Dans les divers cas ci-dessus énoncés, la créance de la banque deviendra exigible, de plein droit, 8 jours après mise en demeure faite par lettre recommandée adressée à l'emprunteur avec demande d'avis de réception, sans qu'il soit besoin d'autres formalités, et notamment de faire prononcer en justice la déchéance du terme.

b. Covenants Banque Européenne du Crédit Mutuel emprunt 80 K€ du 05/12/2014 :

- Engagement à ce que le ratio Dette financière nette / Excédent brut d'exploitation ne soit pas supérieur à 3 à la clôture de chaque exercice et jusqu'à parfait remboursement du crédit. **Ce ratio est respecté.**
- Engagement à ce que le ratio Dette financière nette / fonds propres ne soit pas supérieur à 1 à la clôture de chaque exercice et jusqu'à parfait remboursement du crédit. **Ce ratio est respecté.**
- Engagement à maintenir un contrôle majoritaire direct ou indirect au sens de l'article L.233-3 du code de commerce, de la société SCI AGL IMMOBILIER (SCI au capital de 3 000 euros). **Cet engagement est respecté.**
- Exigibilité immédiate si non détention, directement ou indirectement, de moins de 15% du capital social et des droits de vote de l'emprunteur par Monsieur Guillaume LACHENAL. **Cet engagement est respecté.**

A défaut de respect des engagements et le cas échéant des ratios ci-dessus, le prêteur sera en droit de prononcer l'exigibilité anticipée dans les conditions prévues à l'article exigibilité immédiate des conditions générales du crédit.

c. Covenants Banque Européenne du Crédit Mutuel emprunt 500 K€ du 05/11/2013 :

- Engagement à ce que le ratio dette financière nette / excédent brut d'exploitation ne soit pas supérieur à 3 à la clôture de chaque exercice et jusqu'à parfait remboursement du crédit. **Ce ratio est respecté.**
- Engagement à ce que le ratio dette financière nette / fonds propres ne soit pas supérieur à 1 à la clôture de chaque exercice et jusqu'à parfait remboursement du crédit. **Ce ratio est respecté.**
- Exigibilité immédiate si non détention, directement ou indirectement, de moins de 15% du capital social et des droits de vote de l'emprunteur par Monsieur Guillaume LACHENAL. **Cet engagement est respecté.**

A défaut de respect des engagements et le cas échéant des ratios ci-dessus, le prêteur sera en droit de prononcer l'exigibilité anticipée dans les conditions prévues à l'article exigibilité immédiate des conditions générales du crédit.

Dans le cas où, pour un exercice donné, l'emprunteur ne respecterait pas le ou un des ratios convenu dans les présentes, l'emprunteur sera redevable envers le prêteur d'une indemnité s'élevant à 0,15% du montant autorisé du crédit à la date de la constatation par le prêteur de non-respect. Cette pénalité sera due quelle que soit la décision du prêteur sur le prononcé de l'exigibilité immédiate du crédit.

5.23.6 Dettes Garanties par des suretés réelles

a. Emprunt Banque Palatine 80 K€.

- Montant initial de cette garantie = 80 K€.
- Montant restant 80 K€
- Date fin échéance garantie : 05/12/2019
- Nature de la sureté réelle : Nantissement de comptes bancaires de la Société intervenant en garantie d'un prêt bancaire consenti pour le financement partiel des travaux de construction du siège social de la Société

b. Emprunt Banque Palatine 287 K€.

- Montant initial de cette garantie = 287 K€.
- Montant restant 287 K€
- Date fin échéance garantie : 19/11/2019*
- Nature de la sureté réelle : Nantissement de 1er rang du fonds de commerce situé au 100 rue Réaumur, 75002 Paris, en garantie d'un prêt bancaire

c. Emprunt Banque Palatine 500 K€.

- Montant initial de cette garantie = 600 K€.
- Montant restant 259 K€
- Date fin échéance garantie : 05/10/2018
- Nature de la sureté réelle : Gager sur stocks avec dépossession à hauteur de 600 K€ par l'intermédiaire d'Eurogage

d. Emprunt BECM 500 K€.

- Montant initial de cette garantie = 500 K€.
- Montant restant 263 K€
- Date fin échéance garantie : 05/10/2018
- Nature de la sureté réelle : Nantissement de comptes bancaires de la Société intervenant en garantie d'un prêt bancaire consenti pour le développement des stocks de marchandises.

e. Emprunt BNP 300 K€.

- Montant initial de cette garantie = 600 K€.
- Montant restant 300 K€
- Date fin échéance garantie : 01/08/2016
- Nature de la sureté réelle : Gager sur stocks avec dépossession à hauteur de 500 K€ par l'intermédiaire d'Eurogage

5.23.7 Couverture de Change

Descriptif	Date de souscription	Date de maturité	Devises	Nominal en milliers d'USD	Nominal en milliers d'EUR	Taux	Levée anticipée en milliers d'USD	Couverture restante en milliers d'USD	Couverture restante en milliers d'EUR	Valeur de marché (Euros) à la clôture
Achat à Terme USD contre EUR	17/03/2016	21/09/2016	EUR/USD	300	264	1,1359	-	300	264	(1)
Achat à Terme USD contre EUR	11/03/2016	15/09/2016	EUR/USD	500	447	1,1183	-	500	447	(9)
Achat à Terme USD contre EUR	03/02/2016	05/08/2016	EUR/USD	500	454	1,1020	(250)	250	227	(8)
				1 300	1 165		(250)	1 050	938	(17)

5.23.8 Abandon de compte courant

Abandon du compte courant MILIBOO chez SAS MILIBOUTIQUE avec clause de retour à meilleure fortune pour un montant de 2 K€.

Abandon du compte courant MILIBOO chez SCI AGL IMMOBILIER avec clause de retour à meilleure fortune pour un montant de 34 K€.

5.24 ENTREPRISES LIEES*Au bilan (+ actif - passif)*

	30/04/2016 - 12 Mois -	30/04/2015 - 12 Mois -
Comptes courants associés	(1)	(1)
Comptes courants filiales Chine	(17)	(67)
Comptes courants filiales AGL Production	-	102
Provision comptes courants filiales	-	(102)
Créances rattachées à des participations AGL Immobilier	395	541
Fournisseurs MILIBOUTIQUE	(15)	(13)
Fournisseurs AGL Immobilier	(22)	-

Au compte de résultat (+ produits - charges)

	30/04/2016 - 12 Mois -	30/04/2015 - 12 Mois -
Charges financières	-	(3)
Produits financiers	-	12

Les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

5.25 FILIALES

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances reçues	Prêts et avances consenties	Cautions et avals	Capitaux propres	Quote part du capital détenu en %	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos
MILIBOUTIQUE SASU N° Siren 517946299 17 rue Mira - Parc Altais - 74650 Chavanod	2	2				4	100,00%	136	2
AGL HANGZHOU Room D, 12th Floor Gaige Yue Bao Building, N°250 Zonghe Zhong Road, Shangcheng District Hangzhou, Zhejiang China	70	70	17			70	100,00%	435	-
SCI AGL IMMOBILIER	2	2		395		187	66,67%	221	185

5.26 HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2016 - 12 Mois -	30/04/2015 - 12 Mois -
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	100	8
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes	-	-
Autres diligences (*)	83	
Totaux	183	8

(*) : Le montant de 83 K€ correspond aux frais relatifs à l'introduction en bourse et facturés par EY à ce titre. Comme le permet le Plan Comptable Général, ces frais ont été incorporés à la prime d'émission.

5.27 EFFECTIF

La ventilation de l'effectif moyen se ventile comme suit

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2016 - 12 Mois -	30/04/2015 - 12 Mois -
Cadres	9	8
Non Cadres	27	24
Apprentis	1	3
Totaux	37	35

5.28 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (HORS ATTRIBUTION D'INSTRUMENT DE CAPITAL)

<i>En milliers d'euros</i>	Fonction	Fixe	Variable	Indemnités versées	Indemnités non versées	Jetons de Présence	Total
Guillaume LACHENAL	P-DG	162	-	-	-	-	162
Aline LACHENAL	DGD (*) Adm	106	-	46	116	-	268
Jacques CHATAIN	Adm	-	-	-	-	-	-
Guillaume HEMMERLE	Adm	-	-	-	-	-	-
Antoine Lemasson	Adm	-	-	-	-	-	-
Jean-Marc DUMESNIL	Adm	-	-	-	-	-	-
Totaux		267	-	46	116	-	430

(*) A démissionné de ses fonctions de DGD en Octobre 2015.